Image not found or type unknown

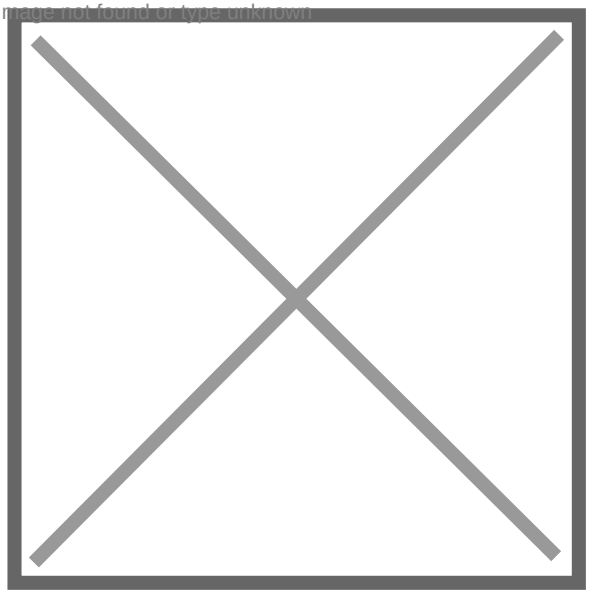

Licenciement pour suppression de poste

Par **CHANTOISE**, le **14/02/2009** à **17:24**

J'ai été licenciée hier LICENCIEMENT ECONOMIQUE AVEC MOTIF SUPPRESSION DE POSTE.
J'ai 52 ans, et 22 mois d'ancienneté dans ce poste. Je ne suis pas la dernière embauchée, ni la moins qualifiée, je suis technico commerciale sédentaire (seule a tenir le bureau d'une agence régionale dans l'industrie), la direction désire faire un renvoi téléphonique sur une autre agence afin de répondre aux clients, (l'activité est au ralenti actuellement), ce qui justifie aux yeux de l'employeur cette suppression de poste, est-ce légale ?
On me propose un reclassement à plusieurs centaines de kms de chez moi ?
La Société a un contrat avec une société de transport en sous-traitance, il n'y a pas eu de réduction d'horaires, ni aucunes autre proposition de faite?
Tout cela relève t'il du licenciement économique ?

Par **julius**, le **15/02/2009** à **00:31**

Bonsoir,

MAlheureusement , et d'aprés les éléments (simples et manquants de beaucoup de preuves) , le motif économique sur lequel votre employeur appuie sa décision , parait justifier.

Cependant , avec un peu d'habitude , et dans beaucoup d'affaire telles que la vôtre , on découvre , que l'employeur ne justifie pas le caractère economique de la situation, ou bien que le reclassement est insuffisant .

Seul les juges pourront statuer sur la véracité des faits qu'il apportera , et justifiera une

décision de licenciement abusif , ou licenciement justifié.

Par **CHANTOISE**, le **23/02/2009** à **16:59**

Pensez vous qu'une action auprés de prudhomm a des chances d'aboutir ?
et si oui avez une idée de la condamnation de l'employeur à mon égard.

Par **julius**, le **24/02/2009** à **08:15**

Désolé mais je me repéterais:

[citation]Seul les juges pourront statuer sur la véracité des faits qu'il apportera , et justifiera une décision de licenciement abusif , ou licenciement justifié. [/citation]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés